



**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 523-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 a adopté le règlement numéro 523-2018 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
DE LA VILLE DE PONT-ROUGE »**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 24 JANVIER 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA